

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation des thèmes de contrôle

Le SDEI assure, au nom et pour le compte de ses communes membres, soit pour l'ensemble des communes du département de l'Indre, le contrôle de délégation de service public conformément aux dispositions du cahier des charges de concession en matière d'électricité.

L'autorité concédante peut également demander aux concessionnaires des fichiers complémentaires et détaillés permettant un contrôle effectif et approfondi de la concession. Ces fichiers techniques et comptables permettent de vérifier l'exactitude des données du CRAC, d'identifier les éventuelles incohérences et d'identifier plus en détails les activités menées au cours de l'année écoulée.

Les thématiques suivantes sont retenues en 2026 sur exercice 2025 :

- Accompagnement pour la négociation des PPI - pour les PPI se terminant fin 2026
- Tableau de bord
- Fiches par commune
- Analyse de la pertinence du choix des départs HTA traités en RP et suivi de l'incidentologie des départs HTA traités
- Analyse globale de la continuité de fourniture
- Audit spécifique des Clients mal alimentés ou des réclamations
- Méthodologie de valorisation par ENEDIS des ouvrages construits par les AODE
- Audit de la gestion des Impayés
- Audit spécifique des PDL sans contrat - Enedis
- Restitution régionale sur site

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la liste des thèmes définis pour la mission de contrôle des concessionnaires pour l'année 2026 exercice 2025.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

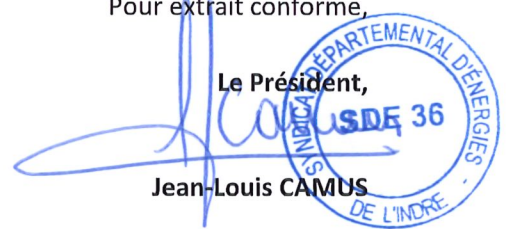
Secrétaire de Séance :


Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202611-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026